

SANISEC



DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR d'ATMOSPHERE avec FONCTIONS BACTERICIDE, INSECTICIDE

en boîtier aérosol à percussion vidange totale hors présence humaine

- ✓ Portatif : Application simple et rapide : ONE SHOT
- ✓ Dispositif prêt à l'emploi à vidange totale autonome hors présence humaine
- ✓ 3 fonctions actives
- ✓ Insecticide/acaricide : Actif sur les *sarcoptes*, (Acarie responsables des maladies de peau telle que la gale)
- ✓ Désinfectant : Réduction de la population microbienne aéroportée
- ✓ Destructeur de mauvaises odeurs

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
MASSE VOLUMIQUE	810 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
ODEUR	Boisé frais
COULEUR	Incolore
G A Z PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Décontaminant destructeur d'odeurs renfermant des éléments actifs biocides à fonctions :

- **Bactéricide** (efficacité contrôlée selon NF EN 1276) *Pseudomonas aeruginosa*, *Escherichia coli*, *Staphylococcus aureus*, *Enterococcus hirae*. P.V. NL/04099/3) (5 mn)
- **Fongicide, virucide** (données littéraires) : association de CDDA, Glutaral et ethanol.
- **Insecticide**, action de choc et de rémanence à base de pyréthrinoides de synthèse : Noyau insecticide à fonctions insecticides acaricides (Actifs sur les sarcoptes)

Décontamination des surfaces par voie aérienne, réduction de la contamination aéroportée mesurée selon le protocole P.V. NL/05035/F1

Réduit les risques de prolifération des microbes et insectes dans les locaux

Destructeur d'odeurs puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action rapide neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

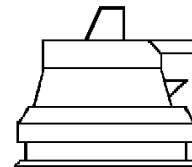
Apporte une ambiance nouvelle assainie permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.

Spécial pour professionnels : Le diffuseur à percussion appliqué hors présence humaine (H.P.H.) pour locaux fermés, par brumisation-atomisation dans l'atmosphère, accède ainsi dans des zones difficiles à atteindre et à décontaminer telles que :

Surfaces poreuses	Crevasses	Fissures	Faux plafonds
Gaines V.O. ou techniques	Conduits d'évacuation de fumée ou de climatisation	Cheminées, trappes de désenfumage	Bouches d'aérations

Utilisation dans les :

Locaux à usages collectifs	Salles de transits aéroportuaires	Entrepôts
Magasins	Locaux de stockage (cartons, vêtements)	Maisons de retraite
Salles mortuaires	Compartiments funéraires des véhicules de transfert	Cabinets médicaux et vétérinaires
Vestiaires	Salles municipales	Isoloirs, bureaux de vote
Immeubles	Appartements locatifs lors des changements de locataires	



Diffuseur à pulvérisation continue

Bouton poussoir pour aérosol à percussion vidange totale hors présence humaine



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Prêt à l'emploi. Aérosol diffuseur à percussion à pulvérisation continue et totale hors présence humaine.

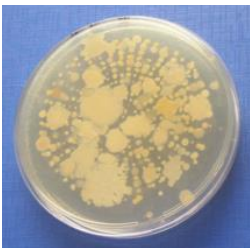
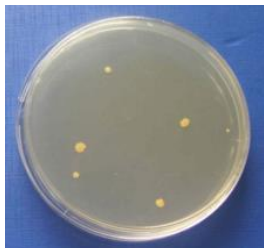
Pour toute application : Veiller, avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (Flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs, à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes, denrées alimentaires non hermétiquement emballées. Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter. Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment sur un carton et sur une chaise en cas de locaux à hauteur de plafond élevé. Enlever le capot de l'aérosol. Ne pas orienter l'aérosol vers le visage, le jet part vers le haut, l'aérosol se vide seul et en totalité. Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir. Sortir IMMÉDIATEMENT de la pièce en évitant d'inhaler et refermer la porte. Laisser au contact dans le local fermé (*Entrée interdite*) pendant 2 à 3 heures. Passé ce délai, aérer la pièce complètement avant réutilisation.

Valeurs à titre indicatif		
Volume net du boîtier aérosol	FONCTION SOUHAITÉE	Volume moyen du local
150 ml	Désinfection aérienne réduction de la contamination aéroportée	7 à 25 m ³
150 ml	Destructeurs d'odeurs	7 à 80 m ³

NOTA : enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7 m³ : appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1 m³.

Mise en évidence de la réduction de la population microbienne contenue dans l'air dans un local de 20 m³ cf procès verbal NL/05035/F1 « contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE d'un local, vestiaires à usage professionnel, application aérosol à percussion (vidange totale hors présence humaine) à propriétés microbicides ref SANISEC

- Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit. Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE).
- Diffusion du produit : Pour cette expérience, la percussion d'un boîtier aérosol de 50 ml a été effectuée (vidange totale de l'aérosol).
- Après un temps d'action de 3 heures, 3 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle

Exemple de contamination microbienne Aéroportée recueilli avant traitement diffusion	Population microbienne moyenne initiale à T ₀ dénombrée avant application : 286 UFC (Unités Formant Colonies)	Exemple de contamination microbienne aéroportée recueillie dans le même local après traitement diffusion																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Population microbienne dénombrée après pulvérisation :</th> </tr> <tr> <th>TEMPS</th> <th>Population Résiduelle (UFC)</th> <th>REDUCTION Log.</th> <th>TAUX DE REDUCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T₀ + 3h</td> <td>32,5</td> <td>0,94</td> <td>88,6 %</td> </tr> <tr> <td>T₀ + 4h</td> <td>34</td> <td>0,92</td> <td>88,1 %</td> </tr> <tr> <td>T₀ + 5h</td> <td>38,5</td> <td>0,87</td> <td>86,5 %</td> </tr> </tbody> </table>	Population microbienne dénombrée après pulvérisation :				TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION	T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %	T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %	T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %	
Population microbienne dénombrée après pulvérisation :																						
TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION																			
T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %																			
T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %																			
T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %																			
50 ml de SANISEC, en vidange totale hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m ³ présente une activité désinfectante significative des germes couramment présents dans l'air ambiant.																						

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs, de biocides et insecticides en solution hydroalcoolique.

RECOMMANDATIONS



DANGER EUH208 Contient GLUTARAL et du PROPANE-2-OL

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit et son conditionnement est destiné.

Usage biocide TP 18		Usage biocide TP 2	
Cyperméthrine	0,119 %	Chlorure de didecylidiméthyl ammonium	0,22 %
Butoxyde de piperonyl	0,139 %	Glutaraldéhyde	0,22 %

Informations relatives à l'usage des biocides : « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est en fonction de la réapparition d'insectes. Occupation des locaux après traitement nécessite un délai de 30 minutes dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié. UFI : FRMO-0006-HOOP-ACK2

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. A2193
Révision n° 20
220340 HJ



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 HOUMEA
Tél / Fax : 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE